

DELIBERATION N° 2017/414

Habilitant le Maire à signer le contrat de prestations intellectuelles avec la CCI relatif à l'élaboration d'une stratégie de développement commercial et déclinaison opérationnelle sur la commune de Dumbéa et ses polarités

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 14 novembre 2017,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2017/311 du 23 août 2017 approuvant le budget supplémentaire 2017 de la Ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/89 du 11 octobre 2017,

La commission municipale intitulée « Administration générale et finances », entendue en séance du 31 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1/

Le Maire est habilité à signer le contrat de prestations intellectuelles avec la CCI relatif à l'élaboration d'une stratégie de développement commercial et déclinaison opérationnelle sur la commune de Dumbéa et ses polarités, ainsi que ses éventuels avenants, dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre économique dudit contrat.

ARTICLE 2 /

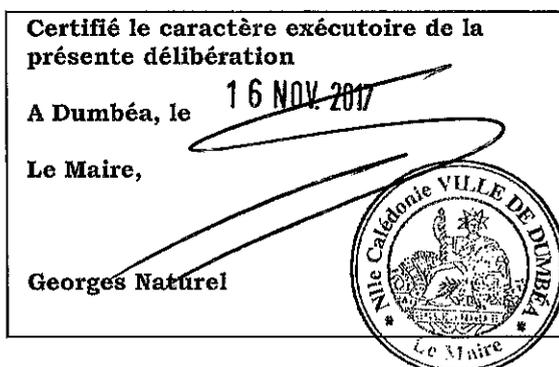
Les dépenses correspondantes, d'un montant de six millions quatre-cent-quatre-vingt-quinze mille six-cent-quinze francs CFP (6.495.615 F hors taxes) sont prévues au budget principal de la Ville pour l'année 2017, section de fonctionnement, chapitre 011 « charges à caractère général ».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 /

Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 NOVEMBRE 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 14 NOVEMBRE 2017

Le Maire,  
Georges Naturel

DESTINATAIRES :

SAS	-	1
S.G	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
CCI	-	1
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1